

## AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES



### Financement :

- Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- Communauté de communes de La Veyle ;
- Communes de Pont-de-Veyle, Vonnas, Mézériat, Laiz et Crottet.



### Financements complémentaires :

- Caisses de retraites ;
- Certificat d'Économie d'Énergie;
- Eco-Prêt à taux zéro



### Exemple :

Sophie et Luc (39 ans)  
3 enfants

**Ce couple d'actifs (3 000€/mois de revenus) a pour projet de travaux l'isolation thermique des murs par l'extérieur et l'isolation des combles de leur maison.**

- Coût des travaux : 26 000€ TTC
- Montant des subventions : 17 250€\* (66%)
- Reste à charge : 8 750€ TTC

*\*Montants des subventions estimatifs et susceptibles d'évoluer selon les réglementations des financeurs en vigueur à la date du dépôt du dossier.*

## AVEC LE SOUTIEN DE :

Votre Communauté de communes de la Veyle et de vos communes :



Votre département :



Un soutien de l'Etat :



## Votre contact pour vos démarches :

**SOLIHA Ain**  
11 Rue Brillat-Savarin 01 000 Bourg-en-Bresse  
**04 74 21 02 01 / renoverenveyle@solih.fr**



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE LA VEYLE VOUS ACCOMPAGNE

POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

ADAPTATION  
ACCESSIBILITÉ

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE  
AMÉLIORATION THERMIQUE

RÉHABILITATION  
TRAVAUX LOURDS

ACCOMPAGNEMENT  
PAR L'ASSOCIATION :

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

AIN

POUR PLUS D'INFORMATIONS : [www.ain.solih.fr](http://www.ain.solih.fr) / 04 74 21 02 01  
[www.cc-laveyle.fr](http://www.cc-laveyle.fr)

## DES SOLUTIONS POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

**POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS,  
LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET LES INVESTISSEURS !**

Les aides de "Rénover en Veyle" ont pour objectif d'accompagner :



• **La réhabilitation des logements** nécessitant des travaux importants de remise en conformité, occupés ou vacants : couverture, mise aux normes électriques, sanitaires, etc.



• **La rénovation énergétique durable et performante** : travaux d'isolation, changement de chaudière ou de mode de chauffage, ventilation, etc.



• **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie** : adaptation de salles de bains, installation d'un monte-escalier, création d'unité de vie en rez-de-chaussée, etc.

**CES AIDES SONT SOUMISES À DES CONDITIONS DE RESSOURCES FIXÉES  
PAR LES ORGANISMES FINANCEURS.**

## SECTEURS CONCERNÉS PAR L'OPAH



## UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT PAR L'ASSOCIATION SOLIHA AIN



SOLIHA Ain est missionné par la Communauté de communes de la Veyle pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches tout au long de votre projet.

- 1** Information personnalisée sur les aides disponibles selon les travaux envisagés et la situation des porteurs de projets.
- 2** Pour les dossiers potentiellement éligibles, **visite gratuite** du logement ou de l'immeuble par un technicien.
- 3** Aide à la définition du programme de travaux et du plan de financement.
- 4** Aide à la constitution et au dépôt des **dossiers** administratifs et des demandes de subventions jusqu'au solde du dossier.



**POUR TOUTS LES PROJETS, LE DÉBUT DES TRAVAUX S'EFFECTUE  
SUITE À L'ACCORD DE L'ENSEMBLE DES FINANCEURS !**

## DISPOSITIFS SUPPLÉMENTAIRES\*



**Opération  
façade :**

• Aide au ravalement par la Communauté de communes et les communes.

<sup>(\*)</sup> Périmètres spécifiques, se renseigner.



**Prime de sortie  
de vacance :**

• Aide communale pour la remise sur le marché des logements vacants.